



# Créer un Organisme Prestataire d'Actions concourant au développement des Compétences : Pourquoi ? Comment ?

## Présentation :

L'activité de prestations d'actions concourant au développement des compétences est, en France, très réglementée. Ces règles évoluent au fil des lois, la dernière en date « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » va même jusqu'à rebatiser les Organismes de Formation en PAC. Ce module de formation a pour objectif de permettre à toute personne désirant partager savoir, savoir-faire et savoir être à créer son PAC en toute conformité avec la loi.

## Objectifs pédagogiques :

- ✓ Connaître le contexte de la formation professionnelle
- ✓ Connaître et appliquer la réglementation de la formation professionnelle
- ✓ Mettre en œuvre la certification de conformité des PAC
- ✓ Rédiger une offre de formation en adéquation avec les besoins
- ✓ Recruter et former des formateurs au sein de l'entreprise
- ✓ Recruter et former des formateurs occasionnels externes
- ✓ Gérer l'activité d'un PAC au quotidien
- ✓ Rendre compte de son activité de formation
- ✓ Rédiger les bilans afférant à l'activité de formation.

## Programme :

### ► **Partie 1 : Présentation du contexte de la formation**

- ✓ L'environnement de la formation
- ✓ La législation liée à la Formation Professionnelle et à l'alternance
- ✓ L'obligation de DPC des personnels médicaux et paramédicaux (si concerné)
- ✓ La certification Qualiopi

### ► **Le cadre réglementaire de la FPC**

- ✓ La déclaration d'activité auprès de la DREETS
- ✓ Les obligations d'un PAC
- ✓ Le BPF

### ► **Construire une offre de formation**

- ✓ Construire son catalogue
- ✓ Du catalogue aux formations

### ► **Gérer l'activité au quotidien**

- ✓ Les aspects commerciaux
- ✓ Gérer une action de formation
- ✓ Les bilans

- *Moyens et méthodes pédagogiques : pédagogie active basée sur un minimum d'apports théoriques et une mise en pratique sous forme d'études de cas, d'analyse documentaire... Des travaux personnalisés inter sessions pourront être mis en œuvre.*
- *Evaluation de satisfaction à la fin de la formation*
- *Evaluation des acquis par le formateur (Exercices, QCM...)*
- *Un certificat de réalisation sera délivré aux stagiaires à l'issue de la formation*

## INFOS PRATIQUES

### Durée :

3 jours non consécutifs en présentiel /  
6 demi-journées en distanciel

### Horaires :

09h00 - 17h 30

### Public :

Toute personne en charge de créer /  
gérer un OPAC / OF

Prérequis : Aucun

Personnes en situation de handicap :  
contactez notre référent handicap



### Formateur :

Murielle GUILBERT  
Ingénieure Formation

### Référence :

FTF0002 - V2024(maj 082023)

## CONTACT

### Formation intra

Devis sur demande / calendrier  
sur mesure

### Votre contact :

Murielle GUILBERT  
06 46 52 49 67

[murielle.guilbert@mg-andragogie.fr](mailto:murielle.guilbert@mg-andragogie.fr)

*Enregistré sous le numéro 32591013559. Cet  
enregistrement ne vaut pas agrément de l'état  
Organisme certifié qualiopi pour les actions  
de formations et l'accompagnement à la VAE  
sous le n° ATA5252021*



[www.mg-andragogie.fr](http://www.mg-andragogie.fr)